

Calendrier pédagogique 2026/2027

Cadre général Université de Lorraine

L'année universitaire s'étend du 1^{er} septembre de l'année n au 30 septembre de l'année n+1*

Rentrée étudiante à partir du 1^{er} septembre 2026

Semestre impair :

- Une pause pédagogique peut être mise en place selon les formations en octobre. Si celle-ci est mise en œuvre, la semaine **du samedi 24 octobre midi au lundi 2 novembre 2026 matin est retenue pour l'ensemble des composantes de l'Université.**
- Congés de fin d'année : du samedi 19 décembre 2026 midi au lundi 4 janvier 2027 matin
- Fin des jurys de 1^{er} semestre : avant le samedi 13 février 2027 midi

Semestre pair :

- Une pause pédagogique peut être mise en place selon les formations en février. Si celle-ci est mise en œuvre, la semaine **du samedi 20 février midi au lundi 1^{er} mars 2027 matin est retenue pour l'ensemble des composantes de l'Université.**
- Congés de printemps : du samedi 17 avril midi au lundi 3 mai 2027 matin
- Fin des jurys de 2^{ème} session : jusqu'au mardi 13 juillet 2027 hors filières à stage long

Les filières multi-sites devront respecter le principe des jurys communs en fixant leurs périodes d'examens à des dates harmonisées. Les éventuelles commissions de parcours différents peuvent se tenir à des dates différentes, néanmoins, les jurys de diplôme, semestre et année devront être communs.

L'ensemble des filières doit **respecter les règles de délai d'affichage** des résultats entre 2 sessions d'examens.

Pour ouvrir droit au 10^{ème} mois de versement des bourses, le calendrier pédagogique d'une formation doit s'étendre de début septembre à fin juin, examens compris.

Il est préconisé, dans la mesure du possible, d'intégrer une période de suspension des enseignements (période dite de « révision »), avant les sessions d'examen en fin de semestre. Ces interruptions d'enseignements doivent être similaires dans le cas de formations multi-sites. Les périodes prévisionnelles d'examens, ainsi que les éventuelles périodes de révision, sont mentionnées sur le calendrier universitaire de chaque composante. Si les examens suivent une période de congés, alors la période de révision est incluse dans celle-ci.



I- Inscriptions administratives des étudiants à l'Université (articles D612-2 à D612-8 du Code de l'éducation)

L'inscription est validée uniquement après vérification des pièces justificatives et paiement des droits de scolarité et/ou de formation liés.

Les périodes d'inscriptions sont fixées comme suit :

I-1- Inscriptions annuelles et réinscriptions pour le semestre impair : du 17/06/2026 (sous réserve de disponibilité technique) jusqu'au 02/10/2026.

I-2- Inscriptions venant de Parcoursup, MonMaster et Etudes en France :

- **Parcoursup** : Les dates limites d'inscription pour les nouveaux entrants, dans la limite des capacités d'accueil votées, sont fixées conformément à l'arrêté national à paraître. Elles débutent, sous réserve de disponibilité technique, le mercredi 8 juillet 2026 (publication des résultats du baccalauréat le 7 juillet) et se finissent au plus tard 1 semaine après la tenue de la dernière commission d'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants en relevant.

Arrêté du 22 décembre 2025 relatif au calendrier 2026 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur :

Les dates limites d'inscription administrative pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur qui sont proposées sur la plateforme Parcoursup sont fixées :

- dans les établissements scolaires proposant des formations d'enseignement supérieur, au 10 juillet 2026 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2026 et le 6 juillet 2026 inclus ;

- dans les autres établissements proposant des formations d'enseignement supérieur, au 17 juillet 2026 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2026 et le 9 juillet 2026 ou ayant, au 10 juillet 2026, une proposition acceptée et des placements sur liste d'attente archivés au titre du VI de l'article D. 612-1-14 du code de l'éducation ;

- au 24 août 2026 à dix-huit heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 7 juillet 2026 et le 23 août 2026 inclus pour les formations d'enseignement supérieur en lycée et entre le 11 juillet 2026 et le 23 août 2026 inclus pour les formations d'enseignement supérieur en établissement autre que lycée.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 24 août 2026, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

- **MonMaster** : Les dates limites d'inscription, dans la limite des capacités d'accueil votées, sont fixées conformément à l'arrêté national à paraître. Elles débutent le 17/06/2026 et après validation du diplôme donnant accès, et se finissent dans le délai fixé par chaque formation avant le 02/10/2026 ou au plus tard 1 semaine après la tenue de la dernière commission d'accès au second cycle de l'enseignement supérieur pour les étudiants en relevant.

Les étudiants ayant bénéficié d'une acceptation à la suite d'une saisine du Rectorat, doivent s'inscrire dans la semaine qui suit l'avis.



Pour mémoire l'arrêté du 5 février 2025 fixait le calendrier comme suit :

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article D. 612-36-2-7 du code de l'éducation, la date limite pour débiter une inscription administrative dans ces formations est fixée au 24 juillet 2025, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission jusqu'au 17 juillet 2025 inclus.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 18 juillet 2025, l'inscription administrative se fait dans les délais fixés par le chef d'établissement.

- **Etudes en France (et procédures Ecandidat aux étudiants résidant à l'étranger) :** Chaque formation fixe la date limite d'arrivée et d'inscription à l'intérieur du calendrier de l'établissement. La date fixée doit permettre de préserver les chances de réussite des étudiants. Elle est indiquée clairement aux candidats lors de la réponse à la candidature.

I-3- Inscriptions en réorientation* pour le semestre pair : du 01/12/2026 (inscriptions dans apogee à partir du 04/01/27) jusqu'au 26/02/2027

**étudiants en réorientation : disposant d'une inscription pour le 1^{er} semestre 2026/2027 à l'UL ou hors UL. L'admission reste soumise au respect des modalités d'accès aux diplômes nationaux et fait l'objet d'un examen formalisé de l'ensemble des candidatures par un jury.*

A l'intérieur de ces bornes, les composantes fixent les dates de leurs périodes d'inscriptions (sauf calendrier national Parcoursup et Monmaster). Les modalités pratiques d'inscription administrative, d'une part, et pédagogique, d'autre part, sont définies par les Directrices et directeurs de composantes en privilégiant des inscriptions dématérialisées.

II - Couverture AT/MP des étudiants en stage

Sauf à être réinscrit, la garantie accidents du travail / maladie professionnelle de l'étudiant cesse le 31 août. Afin de prolonger la couverture AT/MP des stagiaires en fin de cursus de formation initiale, l'année universitaire est portée à 13 mois. Dans ce cas, les stages devront arriver à leur terme au plus tard le 30 septembre 2027 avec des jurys devant se tenir au plus tard le 15/10/2027. Tout stage en cours au 30 septembre 2027 implique une réinscription pour l'année 2027/2028.

Annexe : Calendrier des séances de regroupement des UE établissement en Licence et des examens Accès santé



Procédure de remontée des calendriers :

Chaque collegium en lien avec les composantes, fixe en son sein le ou les calendriers pour chacune de ses formations. Ces calendriers devront notamment préciser :

- les dates de début et de fin des inscriptions pour les filières et modalités d'accès concernées
- les dates de début et de fin des enseignements pour chaque semestre
- les dates prévisionnelles de début et de fin des examens pour chaque session
- les dates de la semaine de pré-rentrée le cas échéant
- les dates des périodes de révision le cas échéant

et devront être reportés dans la trame fournie.

Remontées des calendriers pédagogiques dès que possible auprès de la DIFOR.

Vote des calendriers en collégium puis transmission à la DiFor pour vote en CF et CA

Dernier conseil statuant : 16 juin 2026

Calendrier prévisionnel des regroupements en présentiel
-> Parcours établissement (PE, Agiles, Entrepreneuriat, Orion, ESHN)
-> Accès Santé

Parcours établissement : créniaux l'après-midi (enseignement ou examen)
Accès santé : créniaux l'après-midi en enseignement / journée en examens

2026										
Septembre			Octobre		Novembre			Décembre		
1	Ma		1	Je		1	Di		1	Ma
2	Me		2	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3	2	Lu		2	Me
3	Je		3	Sa		3	Ma		3	Je
4	Ve		4	Di		4	Me		4	Ve
5	Sa		5	Lu		5	Je		5	Sa
6	Di		6	Ma		6	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3	6	Di
7	Lu		7	Me		7	Sa		7	Lu
8	Ma		8	Je		8	Di		8	Ma
9	Me		9	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2	9	Lu		9	Me
10	Je		10	Sa		10	Ma		10	Je
11	Ve		11	Di		11	Me		11	Ve
12	Sa		12	Lu		12	Je		12	Sa
13	Di		13	Ma		13	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2	13	Di
14	Lu		14	Me		14	Sa		14	Lu
15	Ma		15	Je		15	Di		15	Ma
16	Me		16	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3	16	Lu		16	Me
17	Je		17	Sa		17	Ma		17	Je
18	Ve		18	Di		18	Me		18	Ve
19	Sa		19	Lu		19	Je		19	Sa
20	Di		20	Ma		20	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3	20	Di
21	Lu		21	Me		21	Sa		21	Lu
22	Ma		22	Je		22	Di		22	Ma
23	Me		23	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2	23	Lu		23	Me
24	Je		24	Sa		24	Ma		24	Je
25	Ve		25	Di		25	Me		25	Ve
26	Sa		26	Lu		26	Je		26	Sa
27	Di		27	Ma		27	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2	27	Di
28	Lu		28	Me		28	Sa		28	Lu
29	Ma		29	Je		29	Di		29	Ma
30	Me		30	Ve		30	Lu		30	Me
			31	Sa					31	

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3

congés / pauses universitaires

ex:
période potentielle d'examens des filières

examens des parcours établissement : 4 décembre après midi si examen final
examen IAS : 4 décembre journée entière

Calendrier prévisionnel des regroupements en présentiel
-> Parcours établissement (PE, Agiles, Entrepreneuriat, Orion, ESHN)
-> Accès Santé

Parcours établissement : créniaux l'après-midi (enseignement ou examen)
Accès santé : créniaux l'après-midi en enseignement / journée en examens

2027																																	
Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin													
1	Ve			1	Lu			1	Lu			1	Je			1	Sa			1	Ma												
2	Sa			2	Ma			2	Ma			2	Ve			2	Di			2	Me												
3	Di			3	Me			3	Me			3	Se			3	Lu			3	Je												
4	Lu			4	Je			4	Je			4	Di			4	Ma			4	Ve												
5	Ma			5	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2		5	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L2		5	Lu			5	Me	EXAMENS DES PRECOURS		5	Sa												
6	Me			6	Sa			6	Sa			6	Ma			6	Je			6	Di												
7	Je			7	Di			7	Di			7	Me			7	Ve			7	Lu												
8	Ve			8	Lu			8	Lu			8	Je			8	Sa			8	Ma												
9	Sa			9	Ma			9	Ma			9	Ve			9	Di			9	Me												
10	Di			10	Me			10	Me			10	Se			10	Lu			10	Je												
11	Lu			11	Je			11	Je			11	Di			11	Ma			11	Ve												
12	Ma			12	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L2		12	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2		12	Lu			12	Me			12	Sa												
13	Me			13	Sa			13	Sa			13	Ma			13	Je			13	Di												
14	Je			14	Di			14	Di			14	Me			14	Ve			14	Lu												
15	Ve			15	Lu			15	Lu			15	Je			15	Sa			15	Ma												
16	Sa			16	Ma			16	Ma			16	Ve	Fin des examens des parcours établissement		16	Di			16	Me												
17	Di			17	Me			17	Me			17	Se			17	Lu			17	Je												
18	Lu			18	Je			18	Je			18	Di			18	Ma			18	Ve												
19	Ma			19	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2		19	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L2		19	Lu			19	Me			19	Sa												
20	Me			20	Sa			20	Sa			20	Ma			20	Je			20	Di												
21	Je			21	Di			21	Di			21	Me			21	Ve	examens des parcours établissement 2NDI CHANCE		21	Lu												
22	Ve	examens des parcours établissement 2NDI CHANCE		22	Lu			22	Lu			22	Je			22	Sa			22	Ma												
23	Sa			23	Ma			23	Ma			23	Ve			23	Di			23	Me												
24	Di			24	Me			24	Me			24	Se			24	Lu			24	Je												
25	Lu			25	Je			25	Je			25	Di			25	Ma			25	Ve												
26	Ma			26	Ve			26	Ve			26	Lu			26	Me			26	Sa												
27	Me			27	Sa			27	Sa	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2		27	Ma			27	Je			27	Di												
28	Je			28	Di			28	Di			28	Me			28	Ve			28	Lu												
29	Ve	UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L2		29				29	Lu			29	Je			29	Sa			29	Ma												
30	Sa			30				30	Ma			30	Ve			30	Di			30	Me												
31	Di			31				31	Me			31				31	Lu																

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L2

fin des examens des parcours établissement 16 avril
+ Examen LAS toute la journée du 5 mai

3 période potentielle d'examen des filières

UE PARCOURS ETABLISSEMENT L1/L3

examens des parcours établissement 2NDI CHANCE après-midi
LAS : 2nde session/chance écrite toute la journée + oraux 3 jours

congés / pauses universitaires